



**Son Excellence Madame Marie-Ange  
Mushobekwa**

Ministre des droits humains  
Ministère des droits humains  
Place Royal  
Kinshasa-Gombe  
République démocratique du Congo

Courriel : [mushobekwa.likulia@gmail.com](mailto:mushobekwa.likulia@gmail.com)

**Monsieur le Général Delphin Kahimbi**

Détection militaire des activités anti patrie  
(DEMIAP)  
Avenue Bokoro  
Kintamo, Kinshasa  
République démocratique du Congo

Courriel : [Dkahimbi@yahoo.fr](mailto:Dkahimbi@yahoo.fr)

Amsterdam, 13 juillet 2017

**Objet : Détention de l'avocat Sylva Mbikayi**

Madame la Ministre, Monsieur le Général,

Lawyers for Lawyers (Avocats pour Avocats) est une fondation néerlandaise indépendante, qui se consacre à s'assurer que les avocats puissent exercer leur profession en toute indépendance et toute liberté.

Lawyers for Lawyers est préoccupé par l'arrestation, le 23 juin 2017, et la détention *incommunicado* à partir de cette date de l'avocat Sylva Mbikayi. Nous avons été informés du fait que de M. Mbikayi a été arrêté sans mandat et sans être informé de la raison de son arrestation, pendant qu'il exerçait sa profession d'avocat. Nous avons appris que de M. Mbikayi a été interrogé au quartier général du service de renseignements militaires (DEMIAP) au camp Bumba et qu'il a ensuite été placé en détention sans charge ou explication. Il était venu au camp Bumba pour consulter son client, Jean-Marie Kalonji (un avocat en formation), qui avait été arrêté plus tôt le même jour pour manque d'identification. Tous deux restent en prison jusqu'à ce jour sans communication avec le monde extérieur.



Les Principes de base relatifs au rôle du barreau des Nations Unies, prescrivent entre autres:

*"16. Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger; et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie.*

*17. Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités.*

*18. Les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions."*

Lawyers for Lawyers s'inquiète de l'arrestation et de la détention de M. Mbikayi. Les principes précités, constitutifs de libertés fondamentales, ont été ignorés. Les autorités de votre pays doivent défendre l'indépendance de la profession juridique, tout en respectant simultanément les droits humains de ses membres, en leur qualité de citoyens.

Nous vous prions de respecter les droits de l'homme de M. Mbikayi, de le libérer dès que possible et de lui permettre d'exercer sa profession d'avocat sans intervention ni entrave, quels que soient ses clients.

Plus généralement, nous vous demandons de garantir en toutes circonstances que tous les avocats de la République démocratique du Congo soient en mesure de mener leurs activités légitimes sans crainte de représailles, de harcèlement, de menaces et soient libres de toutes restrictions.

Nous vous remercions d'accorder toute l'attention nécessaire à cette question primordiale.

Nous sommes convaincus que le gouvernement de la République démocratique du Congo accordera à ce cas toute l'attention qu'il mérite.

Lawyers for Lawyers continuera de surveiller la situation de M. Mbikayi.



Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Général, l'expression des mes sincères salutations.

**LAWYERS FOR LAWYERS**

p.o.



Phon van den Biesen  
Président

cc.

Monsieur Alexis Tambwe Mwamba  
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux  
Ministère de la justice  
Place de l'indépendance, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo  
Courriel: [minjustdh@gmail.com](mailto:minjustdh@gmail.com); [minjustrdc@yahoo.fr](mailto:minjustrdc@yahoo.fr)

Monsieur Néhémie Mwilanya Wilondja  
Directeur de Cabinet du Président de la République  
Avenue Roi Baudoin, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo  
Courriel: [cabinet@presidentrdc.cd](mailto:cabinet@presidentrdc.cd)

Monsieur Aubin Minaku  
Président de l'Assemblée nationale  
Assemblée nationale  
Palais du Peuple  
Coin avenue des Huilerés et boulevard triomphal, Commune de Lingwala, Kinshasa  
Courriel: [info@assemblee-nationale.cd](mailto:info@assemblee-nationale.cd)

M. l'Auditeur Général près la Haute Cour Militaire de Kinshasa  
Avenue du Bâtonnier, Kinshasa-Gomb, République Démocratique du Congo

M. l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo  
M. Dominique KILUFYA KAMFWA  
Ambassade de la République Démocratique du Congo  
Rue Marie de Bourgogne, 30, 1000 Bruxelles, Belgique  
Courriel : [secretariat@ambardc.eu](mailto:secretariat@ambardc.eu)

L'Ambassade de la République démocratique du Congo  
Monsieur Thomas Pierre NzezaKonko  
Koninginnegracht 60, 2514 AE Den Haag  
Courriel : [ambardclahaye@gmail.com](mailto:ambardclahaye@gmail.com)

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas  
De heer Gerard Michels  
11, Avenue Nzongontolo, Kinshasa-Gombe  
Courriel : [kss@minbuza.nl](mailto:kss@minbuza.nl)